

OPEN SOURCE ET COOPÉRATIVES: MÊME ESPRIT, MÊME COMBAT?

Réfléchir ensemble aux valeurs ou principes caractérisant l'open source et à ceux définissant les coopératives, c'est l'objectif que s'étaient donné une dizaine de travailleurs de Smart, confrontant leur expérience et leurs connaissances du terrain respectives. Résultat: les points de jonction l'emportent de loin sur les divergences.

Les coopératives ont une longue histoire et ont dégagé au fil du temps des principes autour desquels elles se rallient. Le logiciel libre et l'open source se sont développés ces 30 dernières années pour coconstruire des projets informatiques et collaboratifs. Dans quelle mesure leurs principes coïncident-ils ?

Où se placent les points de jonction ? Existerait-il des divergences, voire des incompatibilités qui les empêcheraient de coexister dans une même structure, dans un même esprit ?

Deux histoires parallèles

Le mouvement coopératif moderne voit le jour en 1844 avec vingt-huit artisans, les Pionniers de Rochdale, qui ont décidé dans un premier temps de regrouper leurs achats de farine, avoine, sucre et beurre¹. Dès 1895, l'Alliance Coopérative Internationale est fondée. Aujourd'hui, en 2019, elle regroupe trois millions de coopératives dans le monde et prône les valeurs suivantes : l'entraide,

l'auto-responsabilité, la démocratie, l'égalité, l'équité et la solidarité².

Le logiciel libre, appelé aussi le Libre, naît dans les années 1980 dans le monde universitaire, avec la volonté de favoriser le partage et la circulation libre de l'information. Ses promoteurs déterminent quatre principes / libertés à respecter : celles d'utiliser, d'étudier, de modifier et de



redistribuer des versions modifiées du logiciel créé. Le Libre se définit comme mouvement social³. L'expression « open source », quant à elle, est apparue en 1998⁴ pour préciser les droits d'utilisation, de partage et de la distribution de codes informatiques.

1 Voir : <https://www.ica.coop/fr/coop%C3%A9ratives/histoire-du-mouvement-cooperatif>

2 Voir : <https://www.ica.coop/fr/coop%C3%A9ratives/identite-cooperative>.

3 Voir : <https://www.gnu.org/philosophy/free-software-intro.fr.html>

4 Voir le livre d'Eric S. Raymond La Cathédrale et le Bazar, (trad. Sébastien Blondeel), éd. en ligne : <http://www.linux-france.org/article/these/cathedrale-bazar/cathedrale-bazar.html>

Les exemples de logiciels libres et/ou open source sont légion. En voici une liste non exhaustive: Firefox, Thunderbird, Open Office, PDF Creator, Gimp, VLC, Notepad++, Filezilla, 7zip,

MySQL, Ubuntu... De même que des millions d'utilisateurs les emploient quotidiennement sans avoir toujours conscience de ce dont ils bénéficient, le mouvement coopératif et le monde du

Libre se côtoient sans nécessairement percevoir et formuler les principes et les valeurs qu'ils partagent, sciemment ou à leur insu.

Confronter les cultures

Pour faire dialoguer ces deux mondes, nous avons amorcé chez Smart une réflexion collective au cours d'une rencontre qui a réuni une dizaine de personnes travaillant au sein du département informatique (développeuse, architecte informatique, consultant, Scrum Master, féru.e.s d'open source, voire expert.e.s en la matière) ainsi que le responsable de l'éducation permanente et

une collègue en charge du développement de la vie coopérative.

La première partie de la démarche a consisté à inventorier tous ensemble les valeurs ou principes caractérisant l'open source et ceux définissant les coopératives. Ce fut l'occasion d'échanger une série d'informations et d'explications sur la nature réelle tant de l'open source

que de la coopérative, afin de lever divers malentendus. Par exemple, il a fallu préciser que la coopérative Smart, contrairement à ce que certains pensaient, avait bel et bien un but lucratif, puisqu'il s'agissait pour ses membres de pouvoir vivre de leur travail en facturant leurs prestations à leurs clients, mais que sa finalité sociale la vouait à consacrer ses bénéfices éventuels à l'amélioration et

Les principes coopératifs constituent des repères qui guident les coopératives dans l'application de leurs valeurs.

1. Adhésion volontaire et ouverte

Les coopératives sont des organisations volontaires, ouvertes à toute personne apte à utiliser leurs services et prête à assumer les responsabilités qu'entraîne l'adhésion (...)

2. Contrôle démocratique exercé par les membres

Les coopératives sont des organisations démocratiques contrôlées par leurs membres. Ceux-ci participent activement à l'établissement des politiques et à la prise de décisions. (...)

3. Participation économique des membres

Les membres contribuent équitablement à, et contrôlent par voie démocratique, le capital investi dans leur coopérative. En général, au moins une partie de ce capital appartient communément à la coopérative. (...)

4. Autonomie et indépendance

Les coopératives sont des entités autonomes. Elles sont des organisations d'entraide contrôlées par leurs membres. (...)

5. Éducation, formation et information

Les coopératives proposent des formations à leurs membres, à leurs représentants, à leurs gestionnaires et à leurs employés afin que ceux-ci puissent contribuer

efficacement au développement de leur coopérative. (...)

6. La coopération entre coopératives

Les coopératives servent leurs membres le plus efficacement possible, et renforcent le mouvement coopératif en collaborant via des structures locales, nationales, régionales et internationales.

7. Souci de la communauté

Les coopératives œuvrent au développement durable de leurs communautés grâce à des politiques approuvées par leurs membres.

Pour plus de précisions : <https://www.ica.coop/fr/coop%C3%A9ratives/identite-cooperative>

au développement de l'outil collectif, sans aucune rémunération des capitaux investis via l'achat de parts de la société.

Échangeant entre experts, certains des informaticiens présents ont évoqué l'ambiguïté de la gratuité ou de la liberté au sein de l'open source : certains financements dans le secteur du Libre proviennent de grandes entreprises informatiques qui s'assurent à bon compte

le développement de programmes qu'ils pourront utiliser par la suite en les intégrant dans leurs propres systèmes. Par ailleurs, même si le développement des logiciels libres se fait de manière volontaire, il est parfois soumis à l'autorité d'un « dictateur bénévole », à l'initiative du projet.

Pour amorcer la discussion, l'animatrice de la séance a passé en revue les sept principes de l'Alliance coopérative

internationale afin de voir comment ils pouvaient s'appliquer à Smart (voir ci-dessus). Les caractéristiques repérées par les uns et les autres ont donné lieu à trois listes, une pour l'open source, une autre pour le modèle coopératif, la troisième étant destinée à accueillir les points de convergence qui seraient dégagés dans le second temps de la rencontre. Les illustrations suivantes reprennent les résultats obtenus.

Coopérative



Open Source



Différences intrinsèques

Les coopératives se présentent comme sociétés commerciales bien inscrites dans une forme juridique déterminée, quand l'open source repose sur une multitude de communautés aux contours mouvants. Ces dernières ont une action

décentralisée, les contributeurs agissant de n'importe où dans le monde. Une coopérative a, quant à elle, un siège social bien déterminé.

Il n'y a pas de principe de démocratie dans l'open

source, les acteurs ont une expression totalement libre : on s'appuie là non sur le vote majoritaire, mais bien plus sur la méritocratie (qui peut parfois être amoindrie par de la pure technocratie) et sur l'investissement personnel.

Valeurs et principes partagés

Mutualisation

Adhésion volontaire et ouverte

Transparence

Éducation

Formation

Information

Autonomie

Retour à la communauté

Souci de la communauté

Champ d'action international

Partage des savoirs / propriété intellectuelle ouverte

Participation

Enrichissement

Indépendance

L'aspect social : principes partagés

L'open source et les coopératives proposent des manières alternatives de travailler ensemble, même si celles-ci sont parfois expérimentales et n'atteignent pas toujours les espoirs qu'elles ont soulevés. Par exemple, la captation par une société privée du travail d'informaticiens sur un projet open source peut être source de frustration, s'il est fait fi de reconnaissance et/ou de rétribution. Dans les coopératives, il n'est pas toujours facile d'atteindre l'idéal d'horizontalité souhaité, ce même en garantissant le plus de démocratie possible. Mais, tous ces modèles reposent sur une communauté ayant des visions communes

et porteuses de progrès. La mutualisation est partout ressentie comme une force.

Les deux modèles prônent les principes d'éducation et de formation qui font partie de l'ADN des projets. En effet, s'inscrire dans une démarche open source est formateur et permet de se faire une expérience. De plus, apprendre à travailler ensemble sur un projet, privilégier les critiques constructives, tester les avancées d'autres acteurs engagés sur les mêmes chantiers, sont non seulement enrichissants personnellement, mais fondent une communauté respectueuse de l'apport des autres. L'éducation, la

formation constituent l'un des sept principes que se doivent de respecter les coopératives : « Les coopératives proposent des formations à leurs membres, à leurs représentants, à leurs gestionnaires et à leurs employés afin que ceux-ci puissent contribuer efficacement au développement de leur coopérative. Elles sensibilisent par ailleurs le grand public, en particulier les jeunes et les décideurs, à la nature et aux vertus de la coopération »⁵. Chez Smart, les publications d'éducation permanente et le projet d'une école de la coopération s'inscrivent dans une telle perspective.

5 Voir : <https://www.ica.coop/fr/coop%C3%A9ratives/identite-cooperative>

L'aspect éthique: valeurs partagées

Le partage de l'information, sa diffusion et sa mise à disposition sont favorisés dans les deux modèles. Ils prennent tout leur sens avec le logiciel libre qui est né de la volonté d'une information accessible à tous gratuitement. Le libre accès de cette information est la base des quatre libertés⁶ prônées par les défenseurs du logiciel libre. Contrairement aux entreprises qui protègent leurs propriétés intellectuelles par un copyright, les adeptes du logiciel libre mettent gratuitement leurs créations à la disposition des autres utilisateurs, à condition que personne ne se les approprie.

Dans le monde coopératif, l'accent est plutôt mis sur la mise à disposition mutualisée des connaissances (bibliothèques, tenue de conférences, débats, colloques, etc.). Mais la coopérative Smart utilise aussi les licences Creative Commons pour la plupart de ses publications. Comme l'écrit Dirk Vervenne, «Creative Commons propose

différentes licences qui permettent aux auteurs, artistes et producteurs d'autoriser l'utilisation de leurs œuvres, gratuitement, dans le monde entier et pour une durée illimitée. Ils peuvent autoriser toute utilisation, sans restriction, ou bien limiter la licence en excluant toute exploitation commerciale ou toute adaptation ou encore en obligeant celui qui utilise leur œuvre pour la sienne, à accorder une licence identique («partage à l'identique»). Ainsi, on peut s'assurer que son œuvre et toutes ses adaptations restent dans le domaine public.»⁷

Être acteur de changement de société est une motivation partagée par les informaticiens du Libre et par les coopérateurs, les uns s'appuient naturellement sur la technologie, les autres renforcent une vision basée sur l'humain. Ainsi, les coopératives s'inscrivent-elles nettement dans l'innovation sociale: le partage plus équitable des bénéfices, la gouvernance

participative, les écarts de salaires limités constituent une protection contre une idéologie néo-libérale de plus en plus oppressante. Quant aux logiciels libres, ils n'ont plus à faire état de leur succès dans l'innovation informatique. La qualité de leurs productions n'est plus à démontrer, ils sont largement adoptés comme solutions efficaces par de grandes firmes. De plus, ils sont souvent à l'origine de solutions innovantes qui participent pleinement au progrès technologique. Par exemple, GIT- utilisé aujourd'hui par plus de 12 millions de développeurs de logiciels libres ou propriétaires - a été créé par les développeurs pour les développeurs afin de pouvoir partager aisément leurs avancées et ce, sans perte de données. Cela favorise un fonctionnement décentralisé et répond de la façon la plus performante au besoin de mise en commun de code informatique.

6 Voir: <http://www.apitux.org/index.php?2005/09/14/46-les-quatres-libertes-fondamentales-du-logiciel-libre>

7 Voir: Dirk Vervenne, [La longue durée du droit d'auteur et les licences creative commons](#)

Les aspects économiques : les concordances

Les avancées, et les combats menés, ne se situent pas uniquement dans les domaines de l'éthique et du social : l'aspect économique n'est pas à négliger si l'on souhaite s'inscrire dans une forme ou l'autre. Aussi est-il important de souligner que le logiciel libre et l'open source sont bien implantés dans l'économie mondiale et constituent des alternatives fiables et pérennes. S'il est difficile d'en

chiffrer exactement les gains, le partage de code informatique permet non seulement des économies (de temps et d'argent avec la suppression des coûts de licences), et assure aussi une partie de la recherche et développement grâce à la multiplicité des apports. Il n'est plus rare de voir de grands groupes de logiciels propriétaires s'adresser à des communautés open source pour

des développements qu'ils portent. Et ça fonctionne.⁸

Le mouvement coopératif, tout alternatif qu'il soit, fournit des possibilités d'emploi à 10% de la population active et les 300 principales mutuelles et coopératives dans le monde réalisent 2 100 milliards de dollars de chiffre d'affaires, tout en nourrissant une vision de croissance économique durable.

Projections futures

Il est intéressant de constater que de nouveaux vocables émergent suite aux succès des modèles du logiciel libre et de l'open source. Par exemple, rassemblant ces deux derniers concepts, la notion de Communs. Ceux-ci se déclinent dans plusieurs secteurs, mais pour rester dans celui de l'informatique, on trouve le concept de Communs numériques, qui

regroupe « les ressources numériques (système et unité) au régime de propriété partagé, dont la gouvernance est participative et qui sert à son enrichissement. En accès partagé et gérée de manière auto organisée par une communauté en vue de garantir l'intégrité de la ressource dans le temps »⁹.

On peut aussi citer le concept des *open models*. Ces derniers adoptent le fonctionnement des communautés open source dans d'autres secteurs que l'informatique. L'exemple le plus symptomatique est celui de Tabby, l'automobile en kit distribuée par la société OSVehicle : c'est un projet collaboratif et les plans sont téléchargeables en ligne sous licence Creative Commons.

8 Voir : <https://www.zdnet.com/article/microsoft-uses-open-source-software-to-create-windows/>

9 Voir : https://fr.wikipedia.org/wiki/Biens_communs_num%C3%A9riques.

Conclusion

Il n'y aurait donc aucune incongruité pour les coopératives d'interroger et/ou utiliser l'open source, voire les modèles ouverts. L'idée de mutualiser des développements, qu'ils soient informatiques ou liés à d'autres domaines, ne va pas à l'encontre de leurs principes.

Étendre les collaborations avec d'autres secteurs pourrait être d'un apport appréciable à leur propre communauté. Continuer à développer et pérenniser l'innovation, et ce pas uniquement dans le

domaine social, peut se faire en s'organisant avec d'autres communautés existantes.

S'appuyer sur des cultures apparentées en terme de fierté à participer à des projets communs, ne pourrait que renforcer leurs impacts sur un changement positif de société.

Adopter des logiques de co-développement de ressources, de standards, ne pourrait que renforcer leurs atouts stratégiques et leur compétitivité, tout en

préservant ce qui fait leur force et leur attractivité : les services, l'information et les biens pour tous, sans que le profit soit une fin en soi.

Joëlle BOUCHER avec la collaboration de Carmelo VIRONE, Mayliss FRANÇOIS, VŌ MINH THU, Thomas SMETS, Layla BOUS HIB, Pierre MENGAL, Gautier HANKENNE et Louis BERSINI.

Novembre 2019

Sources et ressources

Site de l'[Alliance coopérative internationale](#)

Eric S. RAYMOND [La Cathédrale et le Bazar](#), (trad. Sébastien BLONDEEL), éd. en ligne

Dirk VERVENNE, [La longue durée du droit d'auteur et les licences Creative Commons](#), éd. en ligne Smart